



Deposition forcée sous l'alcool

Par **jameusssse**, le **02/02/2014** à **09:57**

Bonjour, je vais essayer d'exposer la situation de façon brève.

Un ami à moi a été obligée de faire une déposition sous l'emprise d'alcool. Cette déposition a pour but de m'enfoncer.

L'agent a tapé lui-même la déposition et a exigé que mon ami la signe, heureusement il ne l'a pas fait, par contre il en a fait refaire une autre dans laquelle des points importants ont été "oubliés".

Ex : selon sa déposition, ce sera moi qui serai partie agresser un officier de police en civil, alors que c'est bien lui qui est venu vers moi pour me prendre à la gorge et me frapper alors que j'étais complètement paniquée car un ami à moi s'est fauché sur la route et été complètement en sang. Il ne voulait pas que je l'approche pour lui demander ce qu'il s'était passé. Louche sachant qu'on était 5 minutes derrière et que la seule voiture qui est passée et celle de la police...

Il y a une grosse différence, sans compter que plein d'autres éléments ne paraissent pas, comme le passage à tabac à l'arrière de leur voiture, je précise que j'étais sur le dos, menottée...

Que faut-il faire pour faire changer la déposition, du fait qu'il n'avait pas à faire une déposition bourrée, sachant qu'il ne l'ont pas fait souffler.

Car évidemment avec la fatigue et l'alcool, il est impossible de faire une déposition correcte et précise. Surtout si c'est le greffier qui vous la tape !

Voilà il s'agit d'un vice de procédure, mais quelle sont les délais, comment faut-il procéder ? Je ne trouve rien de très précis sur internet. En espérant avoir été le plus clair possible.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

PS : à 24 ans c'est mon premier litige avec les autorités, je vous avoue que j'ai un grand dégoût et une haine profonde qui s'installe peut-être...